



Vous avez besoin d'un conseil ?

Vous avez besoin d'un avocat !



C'est avec ce slogan que se renouvellera la **semaine des Avocats et du Droit** qui s'ouvrira le 16 novembre 2009.

Au nombre des actions menées par le barreau de Lille, le soutien au projet de loi concernant : **L'ACTE D'AVOCAT**

Depuis toujours, les avocats établissent des contrats, rédigent des actes et fournissent à leurs clients des prestations à caractère juridique.

L'ACTE D'AVOCAT : LA SECURITE JURIDIQUE

L'Acte d'avocat n'est pas un acte authentique réservé aux notaires dont le monopole n'est pas remis en cause et qui consiste à recevoir les ventes immobilières, les promesses de vente d'une durée supérieure à un an, les testaments authentiques et les contrats de mariage.

L'acte d'avocat apporte des garanties nouvelles à la sécurité des actes périodiques quotidiens qu'il s'agisse d'un bail, d'un contrat de travail, d'une cession de fonds de commerce, d'une garantie de passif à l'ingénerie juridique pour le montage en droit des sociétés.

L'acte d'avocat attestera que les parties ont reçu l'assistance d'un avocat.

La portée juridique de **l'acte d'avocat** sera renforcée, la responsabilité de l'avocat également.

L'acte d'avocat sera répertorié et conservé.

Il sera la garantie des engagements conclus avec le concours des avocats et réduira le contentieux.